



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	15

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame NÉE Amélie
 Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

Secrétaire de séance :

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 087 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un chiffrage estimatif des travaux dans le cadre de la réhabilitation du manoir en mairie a été remis cet été par le maître d'œuvre.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande de subventions, consiste en la réhabilitation d'un ancien manoir en mairie. Le coût prévisionnel des travaux, hors révision de prix et incluant les études et diagnostics, est de :

RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE :		
Coût prévisionnel		
	Montant HT	Montant TTC
ÉTUDES ET DIAGNOSTICS		
Maîtrise d'œuvre : mission de base	55 575,00 €	66 690,00 €
Maîtrise d'œuvre : OPC	10 530,00 €	12 636,00 €
Maîtrise d'œuvre : SSI	2 340,00 €	2 808,00 €
Maîtrise d'œuvre : Diagnostic	2 925,00 €	3 510,00 €
Audit énergétique	2 200,00 €	2 640,00 €
Étude structure	2 900,00 €	3 480,00 €
Diagnostic plomb et amiante avant travaux	2 810,00 €	3 372,00 €
Diagnostic parasitaire	990,00 €	1 188,00 €

Date d'affichage de la présente délibération

Le 18 septembre 2024

TOTAL ÉTUDES ET DIAGNOSTICS	80 270,00 €	96 324,00 €
TRAVAUX		
Travaux – Gros œuvre - Façades	449 000,00 €	538 800,00 €
Menuiseries extérieures - Métallerie	101 000,00 €	121 200,00 €
Finitions intérieures	202 000,00 €	242 400,00 €
Plomberie – Chauffage - Ventilation	108 000,00 €	129 600,00 €
Électricité	45 000,00 €	54 000,00 €
VRD	39 000,00 €	46 800,00 €
TOTAL TRAVAUX	944 000,00 €	1 132 800,00 €
TOTAL ÉTUDES ET DIAGNOSTICS + TRAVAUX	1 024 270,00 €	1 229 124,00 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre du fonds vert.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE :				
Plan de financement				
DÉPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Taux sollicité	Montant HT
Études et diagnostics	80 270 €	Fonds vert	Maximum 80 %	819 416 €
Travaux	944 000 €	Autofinancement	20 %	204 854 €
TOTAL DÉPENSES	1 024 270 €	TOTAL RECETTES	100 %	1 024 270 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- ADOPTER l'opération « Réhabilitation du manoir en mairie »,
- AUTORISER le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert suivant le plan de financement fourni pour un montant total estimé de 967 270,00 € HT dont 80 270,00 € HT pour les études et diagnostics et 887 000,00 € HT pour les travaux,
- AUTORISER le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Monsieur CAUCHOIS, Madame DECURE et Madame TALBOT), DÉCIDE :

- D'ADOPTER l'opération « Réhabilitation du manoir en mairie »,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert suivant le plan de financement fourni pour un montant total estimé de 967 270,00 € HT dont 80 270,00 € HT pour les études et diagnostics et 887 000,00 € HT pour les travaux,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention.

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER


